

Évolution positive des indicateurs du recouvrement

Les indicateurs du recouvrement affichent des évolutions positives pour le dixième mois consécutif. Le niveau des impayés est globalement en baisse, alors que les demandes de délais sur les très petites entreprises continuent de diminuer.

À fin février, le taux d'impayés, hors taxations pour non déclaration, de l'ensemble des entreprises du secteur privé, est en diminution de 0,59 point sur un an. L'amélioration provient des entreprises de moins de 250 salariés alors que le taux se dégrade légèrement sur les très grandes entreprises (plus de 2 000 salariés), le taux restant malgré tout à un faible niveau.

À fin janvier, les demandes de délais pour les très petites entreprises (moins de 10 salariés) continuent d'afficher une forte baisse sur un an glissant (- 14,9 %). Cette diminution est comparable à celle du mois précédent. Sur trois mois, la tendance semble se poursuivre, puisque les demandes de délais continuent de reculer fortement.

Sur l'ensemble des entreprises de plus de 9 salariés, les demandes de délais sont en hausse sur un an (+ 6,0 %) comme le mois précédent. Le retournement de tendance en fin d'année 2018 pour cette série s'explique par une augmentation des délais pour les entreprises de plus de 50 salariés.

Chiffre clé

17 C'est le nombre de vidéos sur notre chaîne YouTube «Les Tutos de l'Urssaf Ile-de-France».

L'Urssaf Ile-de-France, observatoire statistique régional

Au fil des formalités remplies par les personnes physiques ou morales qui déclarent et paient des cotisations et des contributions sociales, les Urssaf collectent des données essentielles sur le tissu économique, l'emploi et les revenus du travail dans leur région de compétence. L'Urssaf Ile-de-France est compétente auprès des acteurs économiques installés dans la région. **En 2018**, elle a collecté **119 milliards d'euros** de cotisations pour financer les prestations de Sécurité sociale.

Indicateurs internes à la gestion de l'organisme

Évolution annuelle à fin février 2019

Entreprises du secteur privé

Taux des restes à recouvrer hors taxations pour non déclaration - 0,59 pt (sur 12 mois glissants)

Évolution annuelle à fin janvier 2019

Entreprises - 10 salariés

Nombre de délais demandés (sur 12 mois glissants) - 14,9 %

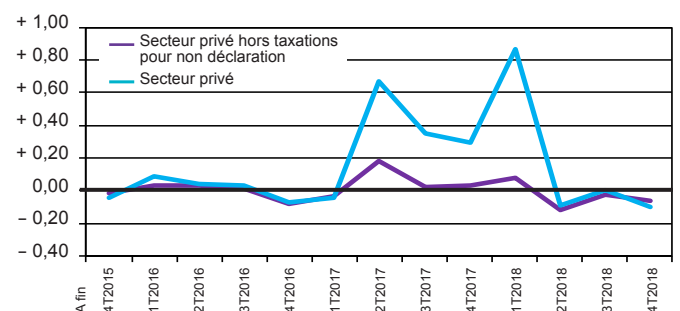
Entreprises + 9 salariés

Nombre de délais demandés (sur 12 mois glissants) + 6,0 %

Taux des restes à recouvrer : montant des cotisations non soldées par rapport aux cotisations déclarées par les entreprises.

Source : Urssaf - Acoiss

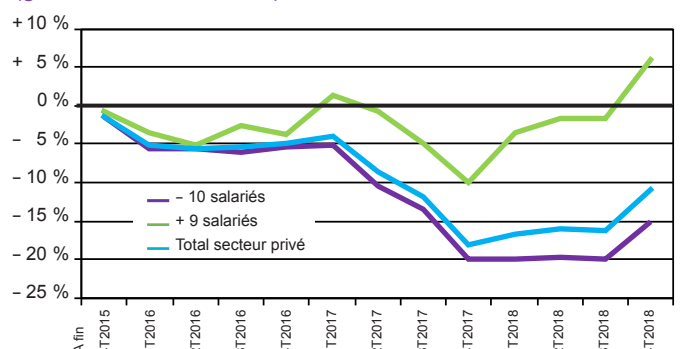
Évolution des taux des restes à recouvrer en point (glissement annuel)



Note : en 2017, une nouvelle loi sur le calcul des taxations pour non déclaration a eu pour conséquence l'augmentation de ce type de créance.

Source : Urssaf - Acoiss

Évolution des demandes de délais (glissement sur 12 mois)



Source : Urssaf - Acoiss

La croissance des CDI moins élevée

À fin décembre, le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) hors intérim est en augmentation de 0,9 % sur un an, soit une croissance légèrement moins dynamique que celle observée les trois derniers mois. Cette progression découle de la croissance des CDI alors que les CDD de moins d'un mois sont en légère hausse (+ 0,4 %). Par contre, le nombre de CDD de plus d'un mois est en recul significatif de 3,2 %. Sur les trois derniers mois connus, le nombre de DPAE augmente de 1,3 %, du fait des CDD de moins d'un mois (+ 1,3 %) qui reviennent à un niveau modeste après le rebond observé dernièrement.

Le nombre de DPAE en CDI enregistre une importante progression sur un an glissant (+ 6,2 %). Cette croissance importante ralentit petit à petit, mois après mois. En effet, il semble que le niveau record de CDI se rapproche tout doucement d'un niveau plafond. Sur les trois derniers mois connus, le ralentissement est palpable (hausse ramenée à + 3,5 %).

Une croissance de l'emploi dynamique au 3^e trimestre

Au 3^e trimestre, l'emploi salarié privé en Ile-de-France est en hausse trimestrielle de 0,4 %, grâce au secteur tertiaire et à la construction. Près de 17 400 emplois ont été créés durant ces trois mois. Sur un an, le niveau d'emploi francilien affiche une croissance de 67 300 salariés (+ 1,4 % sur un an). Dans le même temps, l'emploi national progresse à un rythme légèrement moins soutenu (soit + 1,1 % sur un an).

La masse salariale progresse de 3,8 % sur un an cumulé (+ 3,8 % pour le seul 3^e trimestre), soit une progression comparable à celle observée au plan national (+ 3,6 %). La croissance de la masse salariale, très dynamique depuis début 2017, affiche ainsi sept trimestres avec une hausse supérieure à 3,0 %. Sur un an, sa progression découle aussi bien d'un effet salaire que d'un effet emploi. En effet, la croissance du SMPT (salaire moyen par tête) reste dynamique et garde un rythme élevé après l'accélération du trimestre précédent (+ 2,3 % sur un an contre + 2,5 % à fin juin 2018). Il s'établit à 3 375 € brut. Au niveau national, la hausse du SMPT est moins rapide (+ 2,1 %).

Indicateurs calculés sur le champ géographique de l'Ile-de-France

Évolution annuelle à fin décembre 2018

Nombre total de DPAE (hors intérim) (sur 12 mois glissants)	+ 0,9 %
Nombre total de DPAE (hors intérim) (sur 3 mois glissants)	+ 1,3 %
Nombre de CDI (sur 12 mois glissants)	+ 6,2 %
Nombre de CDD de plus d'un mois (sur 12 mois glissants)	- 3,2 %
Nombre de CDD de moins d'un mois (sur 12 mois glissants)	+ 0,4 %
Nombre de DPAE en CDI (sur 12 mois glissants)	1 339 683

Évolution annuelle à fin septembre 2018

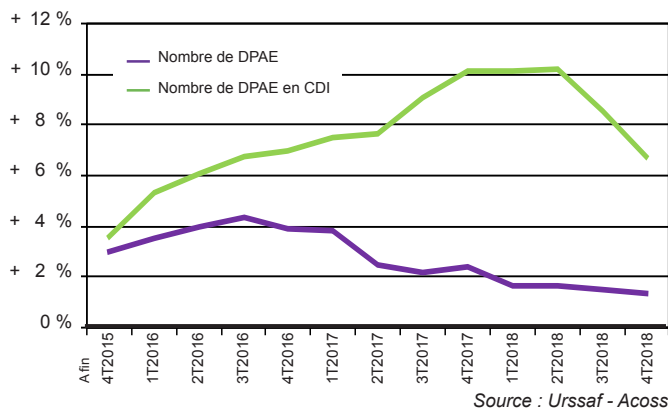
Effectifs salariés	+ 1,4 %
Salaire Moyen Par Tête	+ 2,3 %
Niveau des effectifs privés (données désaisonnalisées)	4 724 702

Évolution annuelle du 3^e trimestre 2018

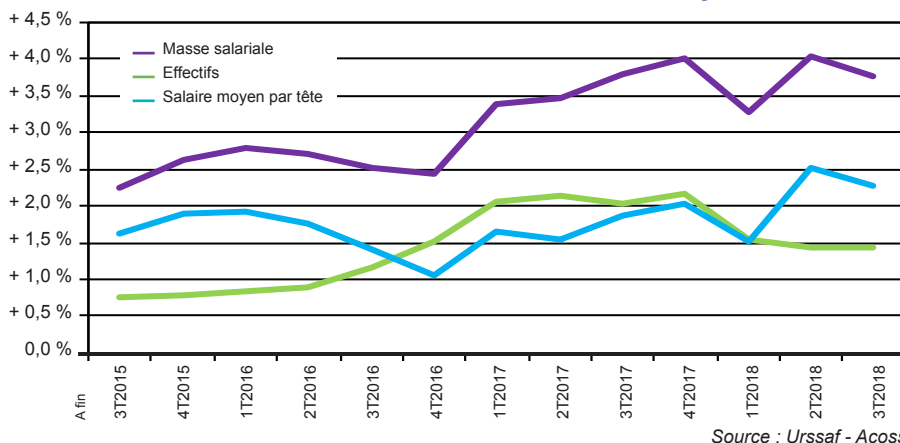
Assiette salariale	+ 3,8 %
--------------------	---------

Source : Urssaf - Acooss

Évolution du nombre de DPAE hors intérim (glissement annuel)



Évolution de la masse salariale, effectifs et salaire moyen



AVERTISSEMENT. Le champ et les sources de l'intérim (Dares) ont évolué. Plus d'informations dans l'Acooss Stats 274 disponible sur www.acooss.fr. De plus, la mise en oeuvre de la déclaration sociale nominative (DSN) progressive, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, pourraient conduire à des révisions plus importantes durant la phase de montée en charge.